Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 500

Artikel: L'Assemblée de St-Gall de l'Association suisse pour le suffrage féminin : (6 et 9 mai 1937) : [1ère partie]

Autor: Bonard, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262661

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque publique
et universitaire - GENEVE
23 JUIL. 1937
E 1436

J. A.
15 MAI 1937 — GENEVE
VINGT-CINQUIÈME ANNÉE. — N° 500

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Faire tout le bien que l'on peut,
Aimer la liberté par-dessus tout,
Et, quand ce serait pour un trône,
Ne jamais trahir la vérité.

BEETHOVEN.

S. O. S.

Aux abonnés et lecteurs du « Mouvement Féministe »

A l'aide pour notre journal!...

A qui, en effet, dire les inquiétudes à son sujet de son Comité directeur, sinon à ses abonnés et à ses amis? Tous connaissent sa valeur, tous savent combien est précieuse sa documentation, tous apprécient l'aide apportée par lui, quinzaine après quinzaine, à la cause du suffrage, et tous comprennent que, si, par malheur, il mourait un jour, il faudrait le ressusciter le lendemain, car le féminisme romand ne peut s'en passer.

Mourir un jour?... Mais un journal, comme une créature vivante, meurt très bien d'inanition, et si notre Mouvement *n'en est heureusement pas à ce point critique, il souffre cependant d'affaiblissement. En effet, sa plus grosse source de recettes — le produit des abonnements — ne couvre guère que sa plus grosse source de dépenses — les frais d'impression. L'imprimeur à peu près payé, que l'on songe à tout le reste: affranchissement, expédition, clichés, frais généraux, frais de bureau, frais de propagande, etc., que ne couvre plus le produit des abonnements, ni celui des annonces ou des dons. Quant à la rédactrice et aux collaboratrices, la première n'a jamais touché un sou depuis que le journal existe, et les frais de collaboration relèvent d'un fonds spécial, alimenté par des dons et par les subventions de Sociétés féminines, et ne figurent par conséquent pas au budget général. Dans ces conditions, est-il surprenant que les finances de notre journal soient déficitaires?*

Comment leur venir en aide?

D'abord, et au plus vite, remplir sa caisse vide. Une souscription est ouverte dans ces colonnes et un formulaire de chèque encarté dans le présent numéro. Abonnés de notre journal, soyez aussi généreux que possible, nous vous en prions.

Par raison, car nous ne pouvons laisser péricliter le seul organe suffragiste du pays romand.

Par devoir, pour soutenir l'effort de féministes dévouées labourant le champ aride de nos justes revendications.

Par amitié et par reconnaissance pour ce vaillant journal qui défend nos intérêts.

Pour notre satisfaction intellectuelle, car, sans la documentation variée et solide du Mouvement, *que saurions-nous de ce qui se passe en dehors de notre rayon visuel forcément limité?*

A côté de cette souscription, une autre mesure s'impose: le relèvement du prix de l'abonnement dès le 1er janvier 1938. Le Comité de notre journal a eu de la peine à accepter cette augmentation, si légère soit-elle, mais il a compris qu'elle s'imposait. En effet, les cinq francs annuellement payés par la plupart des abonnés ne couvrent plus le prix de revient du journal, ce qui est une situation inconcevablement illogique! Il faudra donc adopter à partir de l'an prochain le prix annuel de 6 fr.

Et ici nous faisons appel une fois encore, non seulement à la générosité des abonnés, mais à leur dévouement et à leur raison. Chacun d'eux comprendra la nécessité de l'augmentation future sans que nous insistions davantage; remarquons seulement que le bénéfice de l'augmentation n'améliorera la situation que dès janvier prochain, d'où, répétons-le, la nécessité absolue d'alimenter notre caisse vide aujourd'hui déjà, et de boucher à bref délai un déficit s'élevant à plus de mille francs.

Une autre question urgente a retenu l'attention du Comité et retiendra aussi celle de nos lecteurs: l'obligation d'abord de demeurer fidèle à notre journal, puis d'augmenter le nombre de ses abonnés. Car le Mouvement *ne gagnerait rien à élever le prix de son abonnement si ses abonnés le quittaient. Aussi tiendrons-nous à honneur de rester de fidèles abonnés, mais aussi comprendrons-nous l'urgence d'en recruter de nouveaux. En effet, plus le nombre des abonnés augmente, plus les frais diminuent proportionnellement; plus l'on s'ingéniera pour faire de la propagande pour notre journal, plus ses finances s'assainiront, plus son influence s'étendra, et mieux il servira nos intérêts.*

L'attachement que tous nos lecteurs éprouvent pour leur journal leur fera compléter certainement ce que ce S.O.S. peut avoir d'insuffisamment persuasif. A cet appel, fait au nom du Comité du Mouvement, *il est sûr et certain que chacun répondra:* Présent!

JEANNE VUILLIOMENET.
Présidente du Comité du Mouvement Féministe.

L'Assemblée de St-Gall de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

(6 et 9 mai 1937)

L'Association suisse pour le Suffrage féminin, qui a déjà siégé à Saint-Gall en 1916, ne pouvait mieux s'associer au jubilé de vingt-cinq ans de la section cantonale saint-galloise qu'en tenant dans la ville de Vadian, les 8 et 29 mai, sa XVIe Assemblée générale, fréquentée par de nombreuses Suisses allemandes; les déléguées romandes se comptaient sur les doigts d'une main; *it's a long way to* Saint-Gall! et pourtant, le voyage à travers les champs de pissenlits qui, au fur et à mesure de la marche vers l'orient, adoucissaient leurs vives couleurs de pâles cardamines et de frêles ombellifères, fut un enchantement, et l'accueil des Saint-Galloises a été charmant. L'Assemblée avait été fort bien organisée; les séances, dominées par les préoccupations économiques, furent très intéressantes, et les parties récréatives, animées du meilleur esprit, gaies, cordiales, affectueuses, comme il se doit dans notre grande famille d'éternelles mineures.

Après des paroles de bienvenue de Mlle Wohnlich, présidente de la section de Saint-Gall, Mme Leuch, ouvrant l'Assemblée, a rappelé la mémoire de Mlle L. Dutoit, et donné lecture du rapport annuel. La section de Saint-Gall, l'an passé, avait suggéré aux sections d'adresser au Comité central un rapport sur leur activité; quatre sections seulement l'ont fait; comme activité nouvelle, il faut signaler les réunions familières organisées avec succès par Bâle et Genève, où des membres ou même des non-membres entendent parler de féminisme tout en travaillant de leurs doigts. Bienne, Genève, Vaud organisent ou organiseront des causeries d'intérêt féminin pour les écoliers terminant leur scolarité; Vaud, Neuchâtel-ville et Genève ont mis sur pied un concours demandant à la jeunesse son opinion sur le vote des femmes. Mlle Lenoël, de Paris, féministe catholique, a parlé avec succès à Bulle et à Monthey. La section de Glaris s'est dissoute, faute de présidente; celle de Baden, bien malade, a demandé au Comité central de lui servir de chef.

Les moyens de propagande restent les mêmes; le cours de vacances d'Hilterfingen a été une réussite; le bulletin de presse sort régulièrement; il est irrégulièrement utilisé; la presse féministe bénéficie des subventions de l'Association en attendant qu'elle ait gagné suffisamment d'abonnés pour équilibrer son budget. Reste à étudier notre participation à l'Exposition nationale de 1939 à Zurich: grosse question à résoudre.

Durant l'exercice écoulé, l'Association a demandé en vain au Conseil fédéral de revenir sur l'élévation de 40 centimes du prix du beurre de cuisine; elle a obtenu, avec le concours de l'Alliance de Sociétés féminines, la nomination de Mme Schönauer (Bâle) dans la Commission fédérale de contrôle des prix, et la nomination de Mme J. Weidenmann, écrivain à Saint-Gall, comme membre de la Commission des programmes de Radio-Beromünster. Mme Leuch s'est informée au Palais fédéral de ce qu'il advenait de notre pétition de 1931 relative à la nationalité de la femme mariée. Il n'en advient rien du tout... A l'Office fédéral du travail, des arts et métiers ont été remises nos remarques et nos suggestions sur l'avant-projet de loi sur la protection du travail à domicile.

Le rapport annuel, les comptes, présentés par Mlle Grütter (Berne), accusant un déficit de 385 fr. 17 sur un total de dépenses de 4831 fr. 18, ont été votés sans discussion. Puis les affaires administratives ainsi rapidement expédiées, une intéressante discussion s'ouvrit, relative aux pleins pouvoirs à accorder au Comité central pour qu'il prenne position en faveur de telle ou telle démarche nationale ou internationale, lorsqu'il n'a matériellement pas le temps de consulter toutes les sections. Les divers orateurs ont fait preuve d'une confiance touchante envers le Comité central, bien que Mlle Gourd ait mis en garde l'assemblée contre cet oreiller de paresse; il ne convient pas que les sections, en s'en remettant trop aisément au Comité central, se dispensent ainsi d'étudier telle ou telle question. D'autre part, puisque de plus en plus on fait appel à l'opinion féminine, il faut que nous nous prononcions, qu'il s'agisse de travail féminin, d'entreprises pacifistes, ou de la reconnaissance *de jure* de l'Ethiopie par la Suisse.

(La suite en 3e page.) S. BONARD.

Une femme secrétaire de l'Assistance publique à Zurich

Nous sommes heureuse d'apprendre que le Conseil Administratif de la ville de Zurich vient d'appeler une femme, Mme Amanda Gossweiler, à remplir les fonctions de secrétaire de l'Assistance publique municipale. C'est la première fois que ce poste n'est pas occupé par un homme. Et pourtant, combien mieux qualifiées que les hommes sont les femmes pour s'occuper de tant de cas de misères!...

Tout doucement, et malgré tout, l'Idée chemine.

Les femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes : la Conférence de Bandoeng

De toutes les activités sociales, malheureusement encore trop souvent ignorées, de la S. d. N., l'une des plus importantes est bien celle qui s'exerce contre l'odieux trafic de chair féminine, et qui a mis à jour avec une irréfutable netteté la situation tragique et lamentable des victimes de la traite en Extrême-Orient. Nos lectrices n'ont certainement pas oublié les articles que nous avons consacrés ici même, lors de sa publication en 1933, au volumineux rapport rédigé par une Commission de trois personnes (dont une femme) sur l'enquête menée durant deux ans et à travers quinze pays et colonies d'Extrême-Orient: rapport d'un palpitant intérêt, et qui se lit comme un roman. Mais comme un triste roman de pauvreté, d'abandon, d'ignorance de coutumes surannées et cruelles, amalgamées avec des vices tout aussi cruels, un roman d'ignominie parfois, de misère toujours. On ferme ce livre, le cœur serré par la souffrance qu'il évoque de milliers et de milliers d'êtres humains, jeunes femmes et jeunes filles, fillettes et garçonnets, petits enfants des deux sexes, ... et l'on se demande, devant l'immensité de la tâche qui s'impose, comment l'on viendra à en réaliser même le début?...

L'une des conséquences directes de cette enquête fut la décision prise en octobre 1936 par le Conseil de la S. d. N., et cela après d'innombrables pourparlers et négociations, de convoquer en Extrême-Orient une conférence des « autorités centrales » (terminologie sous laquelle on désigne dans les Conventions et accords internationaux les autorités spécialement chargées de l'exécution des mesures contre la traite des femmes et des enfants), ceci afin d'étudier les principales suggestions formulées, tant par cette Commission d'enquête que par le Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes. Le gouvernement des Pays-Bas ayant invité cette Conférence à siéger aux Indes néerlandaises, la ville de Bandoeng (Java) fut choisie pour son climat agréable et salubre et sa situation sur un haut plateau, et la Conférence y tint du 2 au 15 février dernier ses assises, sur lesquelles, lors de la récente session de la Commission consultative des Questions sociales, M. Ekstrand, directeur a présenté un rapport des plus intéressants, émaillé de ces détails pittoresques et vivants qui font image, bien mieux qu'une sèche et théorique énumération.

Neuf gouvernements d'Extrême-Orient, ou possédant des colonies en Extrême-Orient, étaient représentés à cette Conférence, présidée comme il convenait, vu le siège de celle-ci, par le délégué hollandais, le Jr. Baud. Et notons tout de suite, car c'est un point qui intéresse nos lectrices, que deux de ces gouvernements, celui des Indes et celui des Etats-Unis (ce dernier à titre d'« observateur ») s'étaient fait représenter par des femmes, la déléguée hindoue, Mrs. Mukerjee, présidente de l'Association féminine pan-indienne, ayant même été élue vice-présidente de la Conférence. D'autre part, un bon nombre d'organisations privées, tant internationales que nationales, spécialement au courant des questions de traite en Extrême-Orient, avaient été invitées à participer à la Conférence, et parmi elles nos amies de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, dont la délégation était dirigée par Miss Ruth Woodsmall, secrétaire générale, bien connue à Genève; puis l'Association pan-Pacifique féminine, l'Association hindoue pour l'hygiène sociale et morale, l'Association chinoise pour la

Les femmes et le renchérissement de la vie

Nous publions ci-après le texte de la résolution votée par l'Assemblée convoquée par le groupement des Sociétés féminines genevoises dont nous avons déjà parlé. Une de nos collaboratrices reviendra plus en détail dans notre prochain numéro sur cette réunion fort réussie.

L'assemblée de femmes, convoquée le 10 mai 1937 à la Salle Centrale par huit organisations féminines de Genève, représentant des tendances et des milieux très divers, après avoir entendu des exposés sur la question des prix du pain et du lait, vote la résolution suivante :

1. *Considérant que le Conseil fédéral a solennellement déclaré que le « franc reste le franc » l'assemblée demande que les autorités tant fédérales que cantonales s'efforcent, dans l'intérêt du peuple entier, d'empêcher la hausse des prix pour les denrées de première nécessité ;*
2. *l'assemblée demande que le pain dit fédéral (à base de farine intégrale), qui est un aliment sain, soit fourni à la population à un prix inférieur au prix actuel ;*
3. *l'assemblée propose d'étudier ;*
   a) *en ce qui concerne la vente du pain et du lait, l'introduction d'un système de payement au comptant ou de payement anticipé qui permettrait un abaissement des prix ;*
   b) *un prix inférieur pour le lait pris au magasin ;*
   c) *la rationalisation de la vente du lait ;*
4. *l'assemblée, considérant l'importance du rôle des femmes comme consommatrices, demande que ces dernières soient consultées par les organismes officiels chargés du contrôle des prix, estimant, puisqu'elles supportent des charges, que les femmes doivent aussi avoir le droit de collaborer à l'amélioration des conditions économiques du pays.*

E 1436.